



Service des communes et du logement

Droits politiques

8^e Symposium Romand E-Gov

DROITS POLITIQUES ET
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Plan de l'exposé

1. Cyberadministration
2. Droits politiques
3. Démocratie vs Cyberdémocratie
4. Démocratie et accélération
5. Stratégie numérique

1. CYBERADMINISTRATION

- E-GOV, site de la Confédération:
 - La cyberadministration a pour objectif de permettre à la population et à l'économie de **traiter leurs affaires importantes avec les autorités** par voie électronique, **grâce aux technologies de l'information et de la communication**. La cyberadministration apporte une contribution précieuse à la **modernisation de l'administration**.
 - «E-Government Suisse» est un programme conjoint de la Confédération, des cantons et des communes qui vise à promouvoir la cyberadministration en Suisse et à coordonner les efforts déployés dans ce domaine. Il s'agit d'une part **d'élargir la gamme d'offres en ligne destinées à la population et à l'économie** et, d'autre part, d'inciter les différentes autorités à l'échelon communal, cantonal et fédéral à **moderniser leurs processus d'affaires** et à communiquer entre elles par voie électronique.
- France, site de l'ENA:
 - L'administration électronique peut être définie comme « l'utilisation des **techniques de l'information et de la communication (TIC)**, et en particulier d'Internet, dans le but **d'améliorer la gestion des affaires publiques** ».
 - Vecteur **d'amélioration de la relation administration/citoyen**, l'administration électronique permet de proposer une **offre plus performante de services aux usagers** et d'accroître la transparence administrative. Elle est aussi au cœur de la problématique de **modernisation de l'Etat**, car elle est un outil **d'amélioration de ses procédures et de son fonctionnement interne** (décloisonnement, agilité), ainsi que **d'optimisation de ses coûts**.

1. CYBERADMINISTRATION

1. Modernisation de l'administration et de ses processus
2. Utilisation des technologies de l'information
3. Amélioration de l'offre aux usagers

Postulat: la cyberadministration c'est faciliter l'accès aux prestations de l'Etat (fédéral, cantonal ou communal), notamment par l'usage d'internet.

2. DROITS POLITIQUES

Est-ce que la démocratie, et en particulier les droits démocratiques de notre pays, sont compatibles avec cette vision de la cyberadministration?

- Droits politiques, art. 136 Constitution fédérale:
 - prendre part à l'élection du Conseil national, aux votations fédérales et de lancer ou signer des initiatives populaires ou des demandes de référendum en matière fédérale.
- Dispositions identiques dans chaque constitution cantonale

2. DROITS POLITIQUES

- Voter / élire
- Être élu
- Déposer des initiatives et des référendums
- Signer les initiatives et le référendums
- (Signer des pétitions)

3. DÉMOCRATIE VS CYBERDÉMOCRATIE

Est-ce que la démocratie, et en particulier les droits démocratiques de notre pays, sont compatibles avec cette vision de la cyberadministration?

- OUI!

... et...

- NON!

3. DÉMOCRATIE VS CYBERDÉMOCRATIE

Questions actuelles et préalables à la mise en œuvre de la numérisation des droits politiques:

- Usage et influence des réseaux sociaux dans les campagnes politiques
- Accès à l'information/désinformation organisée à travers internet
- Ingérence de pays tiers ou de lobbies internationaux dans les campagnes électorales
- Rôle d'information et de surveillance de l'Etat/des partis politiques face à cette nouvelle donne
- Moyens et cadre de l'intervention de l'Etat dans les campagnes électorales

3. DÉMOCRATIE VS CYBERDÉMOCRATIE

Autres défis auxquels doit faire face notre démocratie semi-directe sans lien avec la numérisation de la société:

- Baisse de la participation lors des scrutins
- Usage toujours plus fréquent des initiatives et référendums
- Utilisation d'entreprises spécialisées dans la récolte de signatures
- Crise de confiance envers les politiciens
- Pyramide des âges

4. DÉMOCRATIE ET ACCÉLÉRATION

Rosa HARTMUT (ACCELERATION une critique sociale du temps)

On assiste (ou on est victime) à une nouvelle forme d'aliénation liée au fait qu'à aucun niveau nous n'avons de prise sur cette accélération de tous les domaines. Il est bien compréhensible que les chantres de l'accélération en viennent à en appeler à l'absence de politique. Alors qu'un système de régulation semble plus que jamais nécessaire pour pallier aux conséquences néfastes de l'accélération, celui-ci est impossible à mettre en place dans le cadre de la démocratie dont le fonctionnement par définition prend du temps, mais de plus, la pression accélératrice ne cesse d'engendrer de nouveaux problèmes de désynchronisation. L'auteur s'interroge alors : la politique doit-elle s'adapter au rythme accéléré des innovations ou intervenir résolument pour restaurer une forme d'autorité politique ? La première solution mène à la quasi absence de politique et la seconde est irréaliste en fonction des coûts économiques et sociaux qu'engendrerait une resynchronisation imposée politiquement.

5. STRATÉGIE NUMÉRIQUE

Stratégie numérique du Conseil d'Etat vaudois (2018) :

- Souveraineté
- Sécurité (et transparence)
- Protection des données
- Solidarité

VOTRE AVIS?

- Quel droit démocratique ou quel processus est-il possible de « numériser » ?
- Quel droit démocratique est-il souhaitable de « numériser » ?
- Quels garde-fous introduire ?
- Quelles conséquences sur notre démocratie semi-directe ?